

ANNEXE A
TRAVAUX GÉNÉRAUX / CHANTIER DE CONSTRUCTION
 (PERMIS POUR TRAVAUX TEMPORAIRES)

Réservé au Service de l'environnement		
Numéro de l'Établissement :	Numéro du permis pour travaux temporaires associé :	
<p>1 – INSTRUCTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Retourner cette annexe dûment remplie et signée numériquement accompagnée de la demande de permis pour travaux temporaires associée (formulaire – Permis pour travaux temporaires) à crisma-environnement@ville.montreal.qc.ca, au minimum deux (2) semaines avant le début des travaux, afin d'obtenir l'autorisation requise du Service de l'environnement de la Ville de Montréal (Service). ✓ Toutes les sections doivent être remplies adéquatement, à défaut de quoi la demande ne sera traitée que lorsque toutes les informations seront transmises, entraînant ainsi des délais supplémentaires. 		
<p>2 – TRAVAUX EFFECTUÉS ET DISPOSITIFS DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES</p>		
Cocher les travaux applicables ci-dessous et préciser le(s) dispositif(s) de contrôle, le cas échéant :	Réservé au Service	
	Commentaires	Contrôle imposé par le Service
Application d'imperméabilisants, de revêtements ou de peinture <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (<u>joindre la fiche technique du produit</u>) _____ litres/heure <input type="checkbox"/> Application au rouleau ou au pinceau <input type="checkbox"/> Application par méthode d'atomisation ou pulvérisation <hr/> <input type="checkbox"/> Captage des particules et épuration <input type="checkbox"/> Bâche <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Hydrodémolition <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (si rejet d'eau à l'égout, remplir l'annexe B) <hr/> <input type="checkbox"/> Arrosage à même le jet d'eau à haute pression <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		

Cocher les travaux applicables ci-dessous et préciser le(s) dispositif(s) de contrôle, le cas échéant :	Réservé au Service	
	Commentaires	Contrôle imposé par le Service
Démolition au marteau-piqueur <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
<input type="checkbox"/> Arrosage continu à l'aide d'au moins un boyau d'arrosage avec buse réglable par marteau-piqueur <input type="checkbox"/> Captage des particules et épuration à l'aide de filtres HEPA <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Démolition à la mini pelle avec marteau piqueur <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
<input type="checkbox"/> Arrosage continu à l'aide d'au moins un boyau d'arrosage avec buse réglable par mini pelle <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Démolition à la pelle mécanique avec marteau piqueur <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
<input type="checkbox"/> Arrosage continu à l'aide d'au moins un boyau d'arrosage avec buse réglable <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Démolition à la pelle mécanique avec mâchoire <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
<input type="checkbox"/> Arrosage continu à l'aide d'au moins un boyau d'arrosage avec buse réglable <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Démolition à la fraiseuse <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
<input type="checkbox"/> Arrosage continu à l'aide de buses d'arrosage autour de la fraiseuse <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Démolition de la chaussée de béton avec « impactor » <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
<input type="checkbox"/> Arrosage de la dalle au préalable <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		

Cocher les travaux applicables ci-dessous et préciser le(s) dispositif(s) de contrôle, le cas échéant :	Réservé au Service	
	Commentaires	Contrôle imposé par le Service
Démolition de la chaussée de béton par résonance <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
<input type="checkbox"/> Arrosage de la dalle au préalable <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Dynamitage <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
<input type="checkbox"/> Utilisation de tapis <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Enlèvement du béton bitumineux à la pelle mécanique avec infrastructures en béton/ciment <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
<input type="checkbox"/> Arrosage continu à l'aide d'au moins un boyau d'arrosage avec buse réglable <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Enlèvement du béton bitumineux par planage avec infrastructures en béton/ciment <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
<input type="checkbox"/> Système d'arrosage par gicleurs intégrés à l'équipement <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Enlèvement (planage) du béton bitumineux <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
<input type="checkbox"/> Utilisation d'eau et d'un balai mécanique avec rampe d'aspersion d'eau <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Forage sur les surfaces verticales de la chaussée rigide <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
<input type="checkbox"/> Foreuse à trépan avec apport continu d'eau <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		

Cocher les travaux applicables ci-dessous et préciser le(s) dispositif(s) de contrôle, le cas échéant :	Réservé au Service	
	Commentaires	Contrôle imposé par le Service
Forage, perçage ou ponçage <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
<input type="checkbox"/> Arrosage continu à l'aide d'au moins un boyau d'arrosage avec buse réglable <input type="checkbox"/> Captage des particules et épuration à l'aide de filtres HEPA <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Manutention et entreposage des rebuts de béton <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
<input type="checkbox"/> Maintien des rebuts humides par arrosage et/ou bâches de protection <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Manutention et entreposage des matériaux granulaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
<input type="checkbox"/> Maintien des matériaux granulaires humides par arrosage et/ou bâches de protection <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Meulage <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
<input type="checkbox"/> Meule lubrifiée à l'eau <input type="checkbox"/> Captage des particules et épuration à l'aide de filtres HEPA <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Nettoyage et entretien des aires de travaux <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (Utilisation d'un jet d'air pour le nettoyage n'est pas autorisée)		
<input type="checkbox"/> Nettoyage à l'aide d'un boyau d'arrosage avec récupération des débris <input type="checkbox"/> Nettoyage à l'aide d'un balai mécanique avec rampe d'aspersion d'eau <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		

Cocher les travaux applicables ci-dessous et préciser le(s) dispositif(s) de contrôle, le cas échéant :	Réservé au Service	
	Commentaires	Contrôle imposé par le Service
Nettoyage des surfaces rigides préalablement à la pose du béton bitumineux <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
<input type="checkbox"/> Balai mécanique avec rampe d'aspersion d'eau <input type="checkbox"/> Aspirateur avec système de filtration <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Sciage de béton, de béton bitumineux, de pierre ou autre, sauf le bois <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
<input type="checkbox"/> Lame lubrifiée à l'eau <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Autres travaux et dispositifs de contrôle :		
DEMANDEUR		
Par : _____ Signature : _____ Date : _____		
Réservé au Service <input type="checkbox"/> <i>Original signé au dossier du Service de l'environnement</i>		

Conditions à respecter en tout temps

- a) Les méthodes de contrôle des émissions de particules, dont la silice cristalline, mentionnées ci-dessus doivent être respectées et utilisées en tout temps;
- b) Les particules produites par l'application par projection de peinture, vernis, résine, encre ou autre revêtement doivent être captées et conduites à un épurateur qui en réduit l'émission à l'atmosphère d'au moins 95 % (article 6.01 du Règlement 90 (Règlement 2001-10 de la CMM));
- c) Les substances organiques produites par l'ensemble des activités d'application et de séchage de peintures, vernis, résine, encre ou autre revêtement doivent être inférieures à 5 kg/heure, sinon elles doivent être captées et conduites à un épurateur qui en réduit l'émission à l'atmosphère d'au moins 90 % (article 6.01 du Règlement 90 (Règlement 2001-10 de la CMM)).
- d) Les particules produites par le broyage, le séchage, la pesée, le malaxage, le convoyage des matières premières, le forage, le concassage, le tamisage, le séchage et le convoyage de la pierre doivent être captées et conduites à un épurateur qui en réduit l'émission à l'atmosphère à une concentration inférieure ou égale à 50 mg/m³ (article 6.01 du Règlement 90 (Règlement 2001-10 de la CMM)).